**Fiche d’inscription**

**SKI**

**Nom et prénom du participant :** …………………………………………………………………………………………………………………..

Date naissance :

Niveau de ski atteint lors de la saison précédente : ………………………………………………………..

**Nom et prénom du responsable légal** :……………………………………………………………………………………………

Adresse : ……………….

Code postal :…………………………………Commune :………………………………………………………………

N° tél :………………………………………. E-mail (**écrire en majuscules)** :

* **J’autorise** les animateurs ou responsables du FJEP à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d’accident survenant à mon enfant pendant les cours.
* **Je m’engage** à déposer mon enfant au lieu de rendez-vous et à le reprendre en ce même lieu **OU** à le récupérer à la descente du car s’il était au centre de loisirs le matin**.**
* **Je m’engage** à respecter le règlement intérieur de fonctionnement des activités disponible sur le site : <https://fjepvillaz.fr> .
* **Je déclare** avoir pris connaissance des conditions d’assurance souscrites auprès de Gan Assurance disponibles sur le site : <https://fjepvillaz.fr> .

**Je pourrais accompagner ? OUI toujours ou presque 🞏 OUI, occasionnellement 🞏 NON 🞏**

**Autorisez-vous le FJEP** à prendre des photos de votre enfant lors des différentes activités ou animations et à utiliser son image pour la communication de l’association (presse, Internet, Villaz&Vous) ? **OUI 🞏 NON 🞏**

**Tarifs : (à régler en ligne, infos à suivre après la réunion)**

1er enfant = 200€\* - 2ème enfant = 190 €\* - 3ème enfant = 180 €\*

\*si votre enfant dispose d’un forfait saison pour le domaine de Manigod, déduire 44,10€ à ce montant

Le montant de l’inscription comprend le transport en car, le forfait et les cours avec un moniteur de l’ESF pour les 7 sorties. Le prix est donc fixé en fonction de ces critères et il ne peut donc pas y avoir de séances d’essai. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement sauf en cas d’absence prolongée pour cause de blessure. Dans ce cas-là, l'adhérent ne pourra prétendre à une compensation financière que dans la mesure où il aura prévenu le responsable de l'activité ou le conseil d'administration du FJEP **par écrit**, en précisant les motifs et en joignant des justificatifs (certificat médical...). **Les décisions concernant les dédommagements seront prises par le conseil d'administration du FJEP.** Le remboursement portera sur le nombre de séances non effectuées.

Toutefois, dans cette période d’incertitude, il est évident que si les sorties devaient être annulées, vous seriez remboursés du nombre de sorties non effectuées.

Pour participer à cette activité, il faut être adhérent au fjep.

Votre enfant est-il déjà adhérent ? **OUI 🞏 NON 🞏**

Si oui, pour quelle activité avez-vous payé son adhésion ? ……………………………………………

Si non, une fois votre inscription confirmée à l’activité ski, nous vous enverrons un lien pour payer l’adhésion de 10 € en ligne.

***Pour les mineurs, indiquer nom du signataire………. Qualité : …………………..***

**Pour tous : Date : …….../…..…./………. Signature :**